

Communiqué de presse

Paris, le 22 juin 2020

Escroqueries : l'ACPR alerte les intermédiaires du secteur financier d'une usurpation de son identité

L'ACPR a été informée d'une vague d'appels et de courriels frauduleux, usurpant son identité et celle de ses dirigeants ou de ses collaborateurs, dans l'objectif de collecter le fichier clientèle d'intermédiaires (courtiers ou mandataires en opérations de banque, d'assurance ou de finance participative) du secteur financier. L'Autorité appelle les professionnels à la plus grande vigilance et à ne pas répondre à ces sollicitations.

Sans qu'il puisse s'agir d'une liste exhaustive, les adresses courriels frauduleuses identifiées sont en particulier les suivantes : acpr.gouv.75@gmail.com et transmission-intermediaires@accountant.com (adresse apparaissant sous le nom « ACPR transmission-intermediaires@acpr-banque-france.fr », qui reprend dans son libellé l'une des adresses légitimes de l'ACPR). Certaines adresses mentionnent, en les usurpant, l'identité de collaborateurs de l'ACPR.

Les appels et courriels frauduleux invoquent une absence de réponse à une demande de l'ACPR de livrer le fichier des clients des intermédiaires et font subir une pression en invoquant l'urgence.

Ces sollicitations ne correspondent pas aux procédures habituelles de contrôle de l'ACPR et constituent des tentatives d'escroquerie auxquelles il convient de ne pas répondre.

L'Autorité rappelle en outre que ses agents ne demandent jamais la communication de telles informations à partir de messageries électroniques personnelles.

Si vous avez été victime d'une telle fraude, déposez une [plainte](#) dans les meilleurs délais. L'ACPR vous recommande également de contacter INFO ESCROQUERIES en appelant le 0 805 805 817 (service et appel gratuits du lundi au vendredi de 9h à 18h30) et d'effectuer un signalement sur le [portail officiel du ministère de l'Intérieur](#), même si vous n'avez pas subi de préjudice. Un signalement peut être utile pour empêcher d'autres tentatives d'escroquerie.

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général. Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr>

Contact de Presse :

Unité Communication de l'ACPR - Email : presse@acpr.banque-france.fr